



## PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

*9eme Edition*

*Tirana – Albanie, 25 – 31 juillet 2022*

\*\*\*\*\*

**Sara HOTEIT**

[sara-99-hoteit@homail.com](mailto:sara-99-hoteit@homail.com)

+961 3 455637

Thème de la Commission des affaires parlementaires :

***Parlementaires et représentativité : comment améliorer la représentation de la population dans les Parlements ?***

Le Parlement est d'autant plus légitime qu'il reflète, à un degré fidèle, la population. Cette conception, qui jouit d'un consensus international, invite le Parlement à être un « échantillon représentatif » de la population en sa totalité.

Cette représentation, effective et efficace, est essentielle afin de renforcer la démocratie et encourager l'intégration de toutes les composantes d'une société.

Or ce concept s'avère vicié dans beaucoup de pays ; les minorités et les peuples autochtones risquent d'être marginalisés, le taux de participation aux élections peut être faible ou même la loi électorale risque de compromettre la juste représentation de la population. Donc il se révèle nécessaire de présenter quelques solutions et suggestions pour améliorer la représentation de la population dans le Parlement.

Adoptée sur mesure de chaque pays, la loi électorale est la clé de voûte d'une bonne représentation de la population aux élections parlementaires. Chaque Etat possède ses propres caractéristiques et son unique composition sociale, d'où l'importance de promulguer une loi électorale convenable aux besoins de la société. En donnant l'exemple du Liban, une nouvelle loi électorale a été adoptée en 2018 qui consiste en un vote suivant un scrutin proportionnel et en divisant le pays en des circonscriptions. Cette loi a également mis en place des sièges réservés aux minoritaires. En effet, la nouvelle loi est considérablement meilleure que sa précédente qui se basait sur un scrutin majoritaire, mais le problème réside dans le décrapage des circonscriptions. Ce phénomène doit, en principe, tendre à réaliser l'égalité de la représentation, or ce n'est pas le cas au Liban vu sa composition religieuse et confessionnelle diverse. La



solution pour aboutir à une bonne représentation de toute la population libanaise est une loi qui rend le Liban une circonscription unique et selon un vote proportionnel, en conservant la représentation des minorités par des sièges réservés. Donc chaque Etat doit apprécier une loi électorale qui préserve la liberté de choix de sa population.

D'un autre côté, la participation considérable au processus électoral et à la vie politique confère une plus grande légitimité aux élus au Parlement. La réelle participation de la population aux affaires publiques est primordiale pour une consécration de la démocratie.

Toutefois, l'abstention de participer aux élections relativement commune pour des raisons diverses telles que le manque de confiance dans la légitimité des élections ou même la présomption qu'aucun changement n'aura lieu. Afin d'améliorer la représentation des gens dans leurs Parlements, il est impérativement essentiel d'encourager toute la population à participer au suffrage. Et cela peut se manifester dans plusieurs situations : éduquer les jeunes et les sensibiliser à l'importance de participer au processus électoral, rassurer les gens que les élections se dérouleront en transparence et intégrité, et cela en instaurant une surveillance internationale aux élections. De plus, les États peuvent même rendre le vote obligatoire en sanctionnant l'abstentionnisme électoral. Cette solution, adoptée en Belgique, Luxembourg, Australie, Brésil et dans beaucoup d'autres pays, a prouvé son efficacité. Mais personnellement, je crois que l'adoption de lois imposant une amende sur l'abstention de voter ne doit être que temporaire et cela dans le seul but d'encourager la population à voter. Puis, après un certain délai, la participation au vote sera une partie inhérente de la culture même du pays. En fin de compte, la participation électorale est un droit et une obligation en même temps.

Également, pour que le Parlement soit le reflet de la population, il est nécessaire qu'il comporte toutes les composantes d'une société, spécifiquement les jeunes qui constituent la majorité de la société dans la plupart des pays.

Au Liban par exemple, le pourcentage de députés âgés de moins de 30 ans lors de leur élection est de 1,5% seulement. Une initiative de rajeunir les Parlements des pays francophones est abordée, mais le pourcentage de jeunes représentés demeure toujours relativement faible. Les Parlements sont beaucoup trop âgés, la moyenne d'âge des députés libanais est de 58 ans et de députés français de 54,6 ans. Ainsi, les Parlements s'écartent, et de beaucoup, de la pyramide des âges de la société prise dans son ensemble. Diminuer l'âge requis pour se présenter à une élection et devenir parlementaire à 18 ans ainsi que promouvoir le rôle des Parlements des jeunes sont des initiatives essentielles pour rajeunir les Parlements nationaux et offrir une meilleure représentation des jeunes.



PARLEMENT  
FRANCOPHONE  
DES JEUNES



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

En conclusion, beaucoup sont les méthodes d'une meilleure représentation de la population dans les Parlements, à chaque pays de trouver ce qui lui convient au mieux. Avoir confiance en ses dirigeants et sentir que sa voix est entendue présentent le premier pas vers une société moderne et civilisée. C'est le dessein ultime de tout Etat démocratisé.

*Beyrouth le 04 / 05 /2022*